



Conseil économique et social

Distr. limitée
23 juin 2009
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-neuvième session

8 juin -2 juillet 2009

Point 8 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-neuvième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Javad **Safaei** (République islamique d'Iran)

Additif

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa quarante-sixième session au sujet de l'évaluation approfondie des affaires politiques

[Point 3 b)]

1. À sa 4^e séance, le 9 juin 2009, le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-sixième session au sujet de l'évaluation approfondie des affaires politiques (E/AC.51/2009/3).

2. Le Directeur par intérim du Bureau des services de contrôle interne a présenté le rapport, et des représentants du Bureau et du Département des affaires politiques ont répondu aux questions soulevées au cours de l'examen du rapport par le Comité.

Examen de la question

3. Les délégations se sont dites satisfaites du rapport du Bureau et ont fait observer l'importance que revêtait une évaluation indépendante du Département des affaires politiques en tant que coordonateur de la médiation et de la prévention des conflits dans le système des Nations Unies. Le Comité a noté qu'il avait approuvé l'ensemble des 10 recommandations du rapport du Bureau des services de contrôle interne au sujet de l'évaluation approfondie des divisions régionales du Département



des affaires politiques (E/AC.51/2006/4) à sa quarante-sixième session, et que le Département avait appliqué 4 de ces 10 recommandations. Les délégations ont fait observer que le Département des affaires politiques devrait redoubler d'efforts pour appliquer les six autres recommandations, d'autant plus qu'il dispose de ressources supplémentaires pour la création de 49 postes que l'Assemblée générale a approuvés.

4. Les délégations ont pris note de la conclusion du rapport selon laquelle il fallait appliquer la recommandation pour renforcer la coopération avec les organisations régionales, ce qui serait bénéfique pour le Département des affaires politiques. Elles ont également noté que l'Assemblée générale n'avait pas approuvé la stratégie de prévention des conflits que le Département des affaires politiques avait présentée et ont demandé au Bureau des services de contrôle interne d'explicitier son opinion, à savoir que la recommandation tendant à mettre en œuvre une stratégie avait été appliquée. Selon les explications fournies, le Département des affaires politiques ayant présenté clairement son rôle dans la stratégie de prévention des conflits, on a estimé qu'il l'avait appliquée; il n'en reste pas moins qu'il revient à l'Assemblée générale d'estimer si la stratégie était satisfaisante. Les délégations ont également posé des questions à propos de la recommandation relative à une évaluation externe indépendante du Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive et du Fonds d'affectation spécial pour les missions politiques spéciales et autres activités du Département des affaires politiques. Selon les explications fournies, le Bureau a formulé cette recommandation parce que les fonds d'affectation spéciale n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation et d'un contrôle suffisants pour déterminer leur utilité, et parce qu'il ne disposait pas des ressources nécessaires pour procéder à l'évaluation des fonds d'affectation spéciale. Les délégués ont posé plusieurs autres questions pour obtenir des précisions sur le rapport auxquelles le Bureau des services de contrôle interne a répondu.

Conclusions et recommandations

5. **Le Comité s'est interrogé sur la pertinence du point de vue exprimé par le Bureau des services de contrôle interne au paragraphe 45 de son rapport E/AC.51/2009/3 et a demandé à l'Assemblée générale de rappeler que le Bureau devait s'abstenir de porter des jugements de valeur sur des questions qui sont encore à l'examen.**

6. **Le Comité a recommandé que le Bureau des services de contrôle interne tienne pleinement compte de la décision de l'Assemblée générale concernant le renforcement du Département des affaires politiques lorsqu'il évaluera l'application dans l'avenir de ses propres recommandations que le Comité a approuvées à sa quarante-sixième session.**

7. **Le Comité a rappelé la recommandation formulée au paragraphe 387 de son rapport sur les travaux de sa quarante-sixième session (A/61/16) et a recommandé que l'Assemblée générale demande de nouveau au Secrétaire général de mener une évaluation externe indépendante du Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive et du Fonds d'affectation spéciale pour les missions politiques spéciales et autres activités, afin d'évaluer leur efficacité, leur pertinence et leur impact, ainsi que leur gestion et leurs opérations.**

8. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale se félicite de la coordination entre le Département des affaires politiques et les organisations**

régionales telles que l'Union africaine et l'Union européenne, et prie le Secrétaire général de prendre en considération les dispositions de la résolution 63/261 lorsque le Département des affaires politiques établit des relations avec d'autres organisations régionales ou les renforce.
